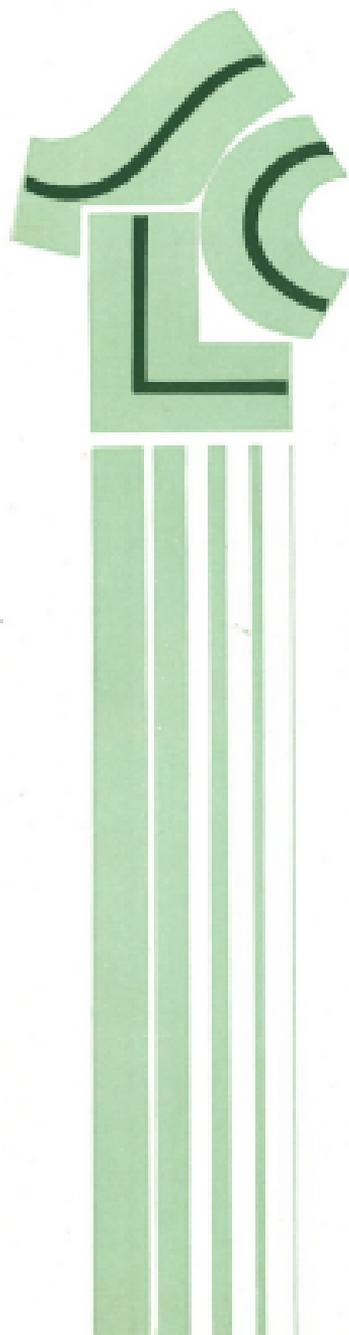


# Société Colonnaire Lorraine



**VAL et CHATILLON**  
FRANCE



# VUE DE LOUINE PENDANT LA GUERRE



SALLE DES MACHINES



SALLE DE LA FILATURE



VOIES DES LAINES PENDANT LA CRIÉE - SALLE DE LA PRÉPARATION



SALLE DE TISSAGE



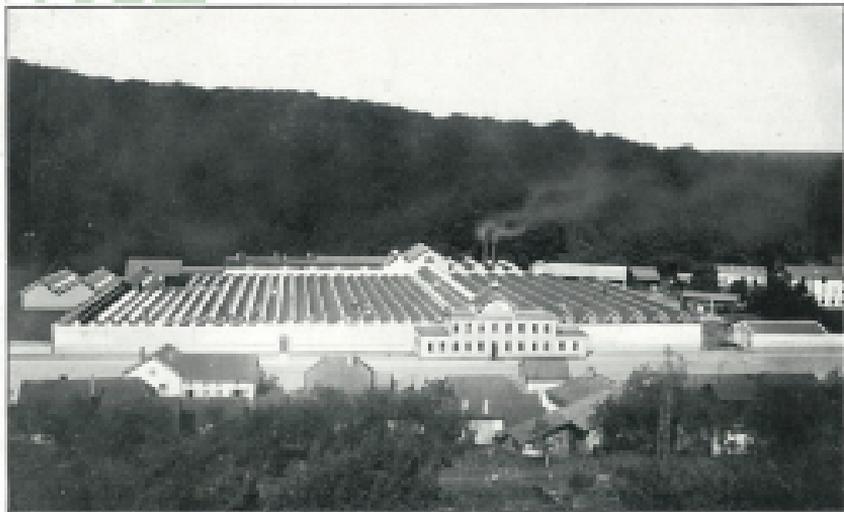
VUE DES ONNES PENDANT LA GUERRE. SALLE DES APPRÊTS



SALLE DES APPRÊTS



USINES DES USINES RECONSTRUITES - FAÇADE PRINCIPALE & VUE DES BUREAUX



VUE GÉNÉRALE DES USINES DE LA SOCIÉTÉ COTONNIÈRE LORRAINE



PILATURE. — SALLE DE BATTAGE



PILATURE. — CARDERIE



FILATURE. — PRÉPARATION



FILATURE. — FILAGE & DOUBLAGE



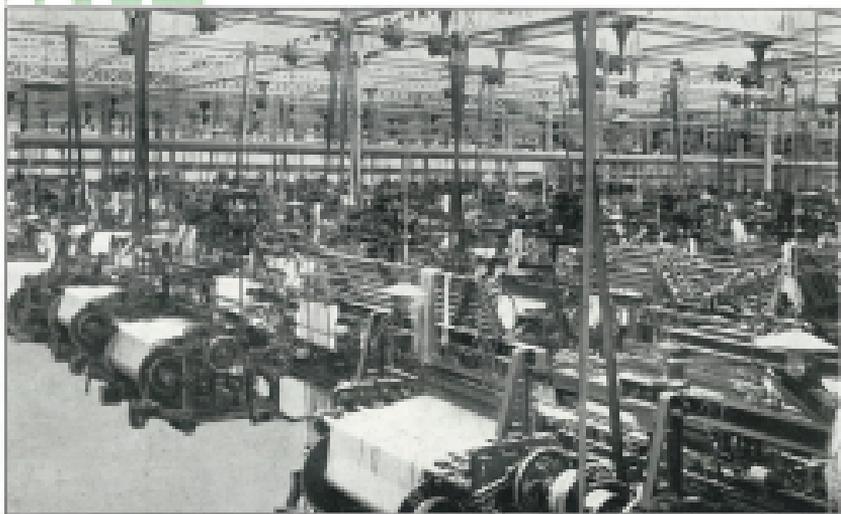
RETOURNERIE



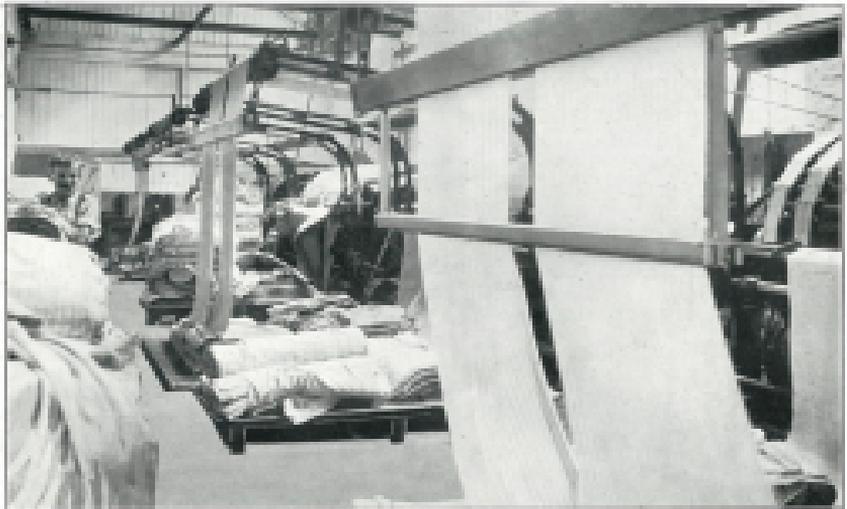
TENTURE, BLANCHIMENT, CHIMAGE



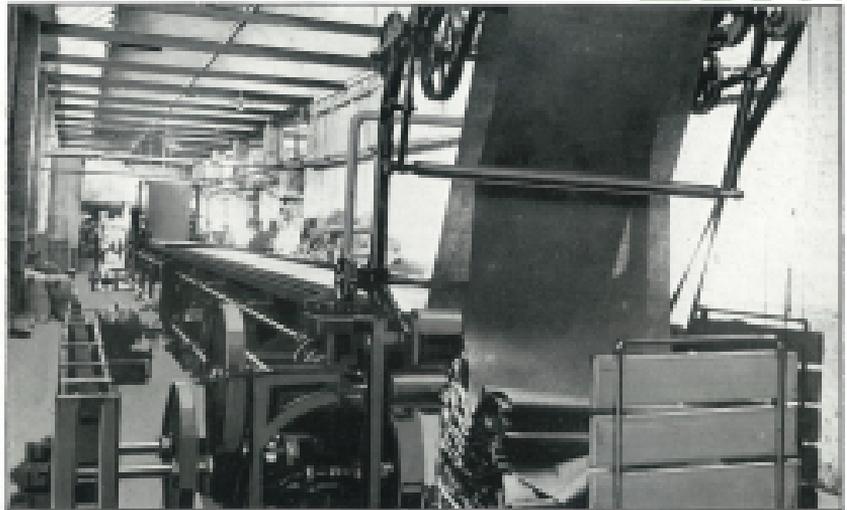
Tissage. — Préparation



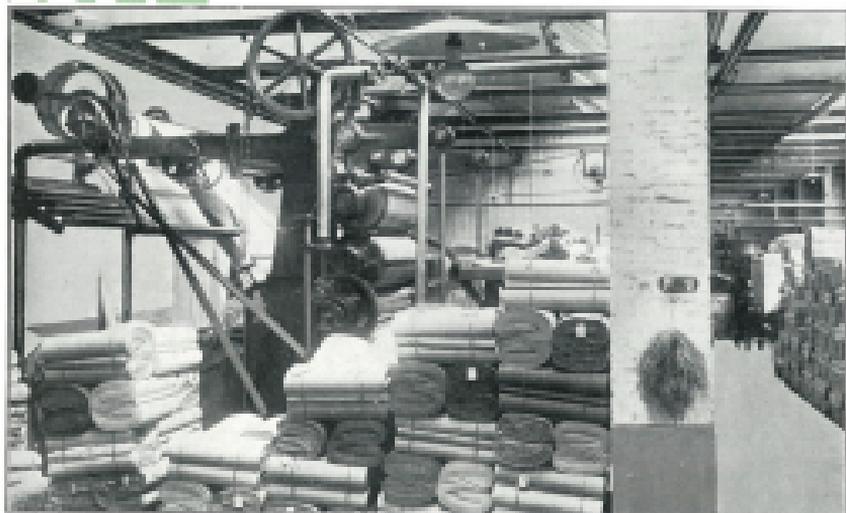
Salle de tissage



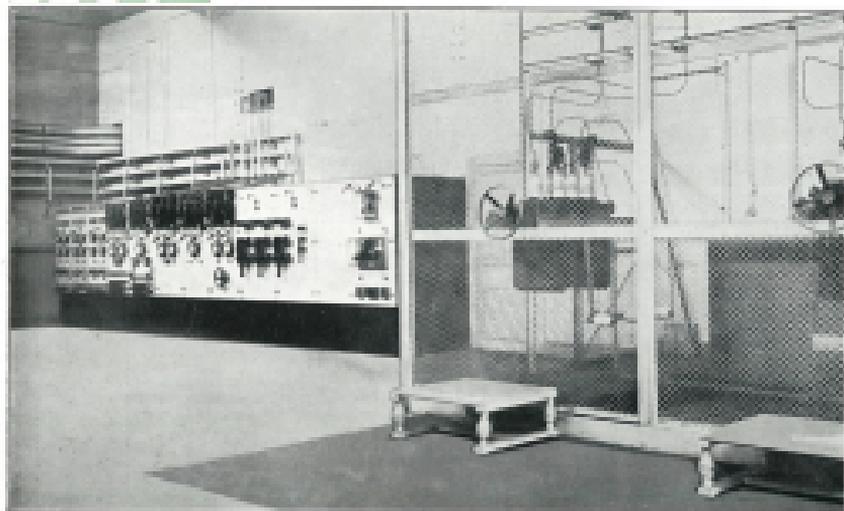
LAVAGE DES TISSUS



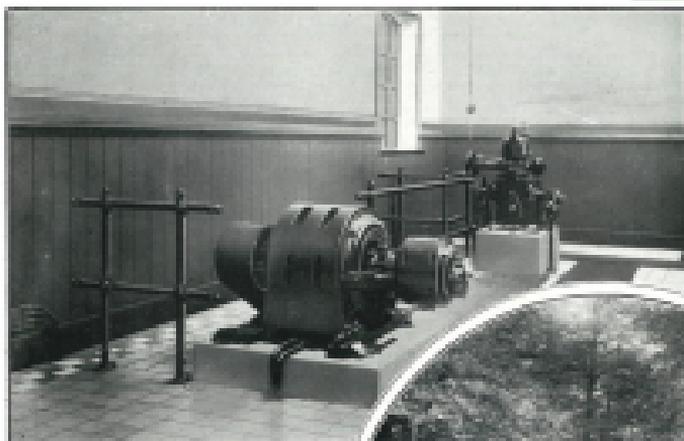
MACHINE À EMPÊTEUR, LINE INTRODUCTION MECANIQUE, COMBINE AUX RARES



APPRÊT & CALANDRAGE DES TISSUS



SALLE DES TRANSFORMATEURS & TABLEAU GÉNÉRAL



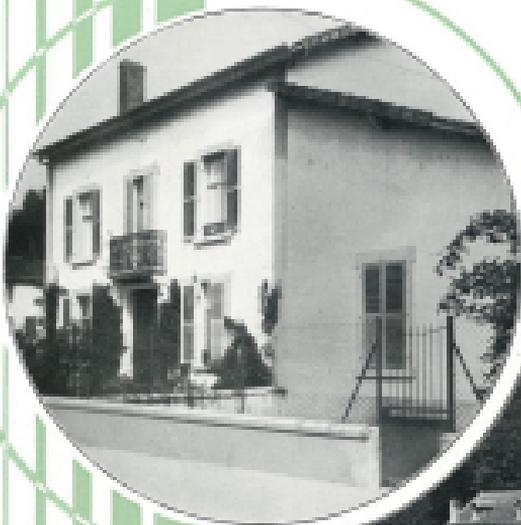
STATION HYDRO-ELECTRIQUE



VANNES & CANALUX D'AMENEE



VEUX MOULIN



HABITATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL



HABITATIONS DES CHEFS DE SERVICE



MAISONS OUVRIÈRES



FONDATION RENE VELLON



FONDATION RENE VELLON

1931

# SOCIÉTÉ COTONNIÈRE LORRAINE

Société anonyme par actions au Capital de 2.502.000 Francs

à VAL-&-CHATILLON

(Meurthe-et-Moselle) — — FRANCE

Registre de Commerce Localité 57 120

## NOTICE FINANCIÈRE

extraite de *Bulletin de la*

SOCIÉTÉ NANCÉIENNE DE CRÉDITS INDUSTRIELS & DE DÉPÔTS

4, Place Saint-Jean — NANCY (Meurthe-et-Moselle)

### I. — HISTORIQUE

Cette Société anonyme, qui a pour objet l'exploitation de l'industrie textile sous toutes ses formes, a été constituée le 13 Juin 1900 par M. René VILLON, Ingénieur des Arts et Manufactures, avec l'appui des familles de KAZEMER et d'HALLER.

Son Siège social et ses Usines sont situés à VAL-et-CHATILLON, par CIREY-sur-VEZOUSE (Meurthe-et-Moselle), important bourg industriel et forestier situé au pied des Vosges et qui doit son nom à l'ancienne abbaye du *Fal de San-Mesier* et au château fort de *Chévalas*.

Les Usines ont été détruites pendant la guerre par les Allemands, qui ont, en outre, emporté les approvisionnements en matières premières et les produits fabriqués; mais elles

ont été rapidement et entièrement reconstituées, avec du matériel neuf, par M. Frédéric d'HALLER, *Président du Conseil d'Administration*, resté seul *Administrateur-Délégué*, avec M. Frédéric de KAZEMER, par M. René VILLON et par M. BINASSE, ancien *Directeur-Général*, devenu *Administrateur-Délégué*, tous quatre actuellement décedés.

Grâce au concours financier de la *Société Nancéienne* et de la *Banque Annale*, aucune émission d'emprunt ne fut nécessaire et la dernière convention relative au paiement du solde des dommages de guerre fut signée au Ministère des Finances à Paris, le 11 Avril 1928.

Le pacte social a été adapté au Code de Commerce et à la nouvelle législation sur les Sociétés.

## II. — MOYENS DE PRODUCTION

Les Usines sont toutes électrifiées : un contrat d'énergie, passé avec la Compagnie Lorraine d'Électricité, assure la force motrice ; et une turbine hydraulique moderne, mise en parallèle avec le moteur, produit la force motrice de secours. Cette turbine hydraulique est alimentée par le cours d'eau " Le Fal ", qui fournit, pour la teinture, le blanchiment et les apprêts, des eaux très pures.

Les Usines, reliées par le téléphone automatique et protégées contre l'incendie par le Grinnell, comportent :

1° Une Filature (15.000 broches) de fils écrus et de fils mélangés ;

2° Une Retarderie (1.600 broches) pour fils écrus et pour mélangés ;

3° Un Tissage (380 métiers) de petites et grandes laines ;

4° Un Dévidage, avec cannetage et bobinage de teinture ;

5° Une Teinturerie et un blanchiment de cotons en boucra, en bobines et en dévidés, avec bassins de décontamination ;

6° Des ateliers de chinage ;

7° Des ateliers de finissage des tissus : lissage, apprêts, calandrage, dosage, etc... ;

8° Des ateliers de réparation modernes, avec soudeuse autogène, etc...

Ces établissements marchent 14 heures par jour, en deux équipes de chacune 8 heures. Tous les directeurs, tous les chefs de service et les contremaîtres sont impliqués à la production.

## III. — FABRICATIONS

Le coton employé, choisi parmi les plus belles qualités et les meilleures provenances de l'Amérique du Nord, est importé au Haïre par la Société Lecoq Frères, classé par la Société Centrale de réception de coton, puis réceptionné par pélichs automatiques jusqu'au port de l'arrivage où il est mis sur wagons pour être acheminé à Croy, et ensuite transporté par camions automobiles à Fal-et-Gibélin.

La Société produit des fils simples et retors, Laines supérieures écrus et couleur, mélangés et teints et blanchis en boucra ou en bobines ou en dévidés, pour la bonneterie et pour le tissage ; des mélangés couleur pour les tissages de nouveautés ; des tissus écrus et couleur, teints et apprêtés ou blanchis, prêts à être consommés, pour nouveautés et confections : flanelles, trinis, vigognes, ophyras, vichy, poudrines, mouchoirs, serviettes, cravates écrus et rayés, cravates et tenus jacquard, etc..., cravates et moulinets grandes

laines, etc..., ainsi que les tissus pour l'exportation, et notamment pour les colonies françaises. Les laines, les chefs des tissus, les marques sont déposés.

La teinture et le blanchiment en pièces des tissus écrus est effectué par la Société des Textiles Français, 7, Cité Paradis, Paris (10<sup>e</sup>), dont les usines de finissage sont à Melunay, près de Reims (Seine-Inférieure). Ainsi que par toutes les usines ou succursales des Blanchisseries et Teintureries de Thion, à Thion-les-Léges.

Elle a confié à la Société Textile A. Pétcaux à C<sup>o</sup>, 18, Rue d'Alsace, à Saint-Diz (Vosges), la distribution générale de sa production. A Paris, ses bureaux de représentation et de vente sont installés, 18, Rue du Mail (2<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>). Les produits fabriqués seront exposés à l'Exposition Coloniale Internationale Paris 1931 — Section Métropolitaine — Groupe XIII — Classe 40.

## IV. — ŒUVRES SOCIALES

La Société, qui occupe au total 550 ouvriers et ouvrières, possède 65 maisons d'habitation, représentant 165 logements avec jardins.

Cet ensemble industriel couvre une superficie globale de 7 hectares 38 ares.

Pour faciliter le recrutement de la main-d'œuvre, la Société a organisé le transport du personnel par camions automobiles à carrosserie mixte, qui peuvent être utilisés pour le transport des marchandises ; et a construit l'un de ses garages à Saint-Denis (Meuse).

Elle a permis à l'Administration des Ponts et Chaussées une subvention de 150.000 francs pour le prolongement du chemin de fer de Ciry jusqu'à P'at-et-Châillon, qui lui permettrait de relier les Usines à la gare de marchandises par un raccourciement particulier.

Elle a fondé ou favorisé d'autres œuvres de prévoyance sociale : Société de secours mutuels, transformée en caisse primaire de répartition pour l'application des Assurances sociales ; Tunisie ; Retraites ouvrières ; Centre anti-cancéreux de Lorraine ; Allocations familiales ; Société Coopérative Lorraine ; Création de jardins pour le personnel ; Comité de sécurité pour prévenir les accidents ; Enseignement technique ; Médailles de travail, etc...

Elle a organisé la "Fondation René F'ailles" dont plusieurs affectés à la Société le 19 Avril 1928 par M<sup>r</sup> René VAILLON, veuve du créateur des Usines et dont les différentes œuvres sont gérées par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne.

## V. — DONNÉES FINANCIÈRES

1<sup>o</sup> CAPITAL ACTIONS. — Le capital, fixé à l'origine à 2.000.000 de francs, en 400 actions de 5.000 francs, a été ramené, le 19 Juin 1903, à 1.200.000 francs, par réduction à 5.000 francs de la valeur nominale des actions, puis porté, le 3 Novembre de la même année, à 2.000.000 francs par émission au pair de 267 actions de 5.000 francs.

Le 10 Novembre 1910, il fut augmenté de 2.001.000 francs à 2.502.000 francs, son chiffre actuel, par l'émission au pair de 162 actions nouvelles de 5.000 francs.

Il doit être obligatoirement remboursé avant l'expiration de la Société.

Le fonds social se compose de 854 actions de 5.000 francs, entièrement libérées, toutes nominatives. Ces titres sont inscrits à la Bourse de Nancy à la partie non permanente de la cote ; le dernier cours pratiqué est de 16.000 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 9 Juillet 1920 a divisé les actions en ramenant le pair de 5.000 à 100 francs et en portant le nombre d'actions de 854 à 25.020, tout en maintenant le capital à 2.502.000 francs, avec faculté de mise au porteur, au gré des action-

naires. Cette division est applicable à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1921.

2<sup>o</sup> SYNDICAT DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES. — Le 1<sup>er</sup> Avril 1926, un syndicat de défense des actionnaires de la Société Coloniale Lorraine a été constitué, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, pour lutter la main-mise de groupements concurrents ou étrangers, et faciliter l'exécution du programme d'extension des Usines adopté par le Conseil d'administration.

Ce syndicat est accessible à tout actionnaire qui peut en obtenir les statuts au Siège social.

3<sup>o</sup> SOCIÉTÉ CIVILE DE PARTS DE FONDATEUR. — Il a été créé, à l'origine, 200 parts de fondateur, se donnant aux titulaires aucun droit de propriété dans l'actif social, et aucun droit d'intervention dans les affaires de la Société, et qui ont été réparties entre les souscripteurs des 400 actions initiales, à raison d'une part pour deux actions.

Une Société civile de porteurs de parts de fondateurs s'est constituée le 17 Octobre 1929, à P'at-et-Châillon, en application de la loi du 25 Janvier 1929, et ses statuts furent adressés à tous les titulaires.

**4° OBLIGATIONS.** — La Société procéda en 1903 à un emprunt obligataire de 800.000 francs en 1.600 obligations, émises au pair, de 500 francs, 4 %, net des impôts existant à cette époque, amortissables en 30 ans, à partir du 15 Décembre 1899, avec coupons payables les 15 Juin et 15 Décembre.

En 1911, un second emprunt obligataire de 500.000 francs, en 1.000 obligations, émises au pair, de 500 francs, 4 1/2 %, net des impôts d'alors, amortissables en 30 ans à partir de 1916, fut émis avec coupons payables les 15 Juin et 15 Décembre.

Ces deux séries d'obligations furent cotées à la Bourse de Nancy.

Le total des obligations qui figuraient au bilan

à la veille des hostilités, le 31 Mars 1914, pour 1.322.500 francs, n'était plus que de 821.000 francs au 31 Mars 1927. Il avait donc diminué de 491.500 francs par amortissements annuels.

Pour supprimer une charge permanente de la Société, tout en permettant aux obligataires de trouver un placement plus rémunérateur de leurs fonds, le Conseil d'administration a usé de la faculté de rembourser entièrement par anticipation, au pair, à partir du 31 Mars 1928, les obligations 4 %, émission 1903 et 4 1/2 %, émission 1911.

La dette obligataire de la Société est donc complètement éteinte par suite de remboursement anticipé au pair.

## VI. — EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> Avril et finit le 31 Mars.

L'Assemblée générale ordinaire se tient dans le premier semestre qui suit la clôture de cet exercice; elle se compose de tous les actionnaires qui ont droit à une voix par action, sans limitation.

Après affectation de 5 %, à la réserve légale et attribution de 5 %, aux actions à titre d'intérêt statutaire, il revient 10 % au Conseil d'administration et 30 % aux actionnaires. Il est ensuite fait, le cas échéant, un prélèvement pour amortissements au fonds de réserve supplémentaire, ou fonds de prévoyance; et le solde du surplus de l'exercice des bénéfices nets est attribué à raison de 60 %, aux actions et 40 %, aux parts de fondateur.

Les résultats furent irréguliers avant la victoire, et virent la reconstitution complète des Usines; puis le dividende s'éleva progressivement jusqu'au chiffre de 750 francs, net d'impôt, payable à partir du 15 Octobre de chaque année, soit au Siège social, soit à la Banque *Renault*, soit à la *Société Nouvelle*, 4, Place Saint-Jean, Nancy, et dans toutes ses succursales.

Avec les mêmes modalités de paiement, le dernier dividende des parts fut de 100 francs, net d'impôt.

Le Conseil d'administration est ainsi composé :

M. François RENAUD, *Président* ;

M. George PATRON, *Délégué du Comité de Direction* ;

M. A. DE GRASSE, *Secrétaire* ;

M. Ch. ROGER ;

M. le Colonel A. D'HANON ;

M. Henri PATRON ;

M. Étienne DE CROZAS.

Le syndicat de défense des actionnaires est géré par :

M. F. RENAUD, *Président du Conseil d'Administration* ;

M. G. PATRON, *Délégué du Comité de Direction*.

La Société civile de parts de fondateur est gérée par :

M. F. RENAUD, *Président du Conseil d'Administration* ;

M. G. PATRON, *Délégué du Comité de Direction* ;

M. E. BRON, *Commissaire aux Comptes* ;

Les Commissaires aux comptes sont :

M. ZIMMERMANN, *Notaire à Croy (Marthe-et-Meuse)* ;

M. Eugène HURT, *Directeur de la Société Nouvelle de Crédit Industriel et de Dépôts, à Nancy (Marthe-et-Meuse)*.



